



CUA Communauté
Urbaine
d'Alençon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction Générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

GC/CT
SA/ARCUA2024-02

ASSEMBLÉES

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Délégation de signature au Directeur du Département
Vie Culturelle et Tourisme
Monsieur Stéphane BEAUDOUIN

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté n° DRH-ARCUA2018-1806 portant recrutement de Monsieur Stéphane BEAUDOUIN à compter du 15 octobre 2018,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 11 février 2021 acceptant la création d'un service commun entre la Communauté Urbaine d'Alençon et la Ville d'Alençon,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 13 octobre 2022 approuvant l'avenant à la convention portant création de services communs entre la Communauté Urbaine d'Alençon et la Ville d'Alençon,

VU les délibérations du Conseil de Communauté du 9 juillet 2020 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

VU l'arrêté n° SA/ARCUA2020-02 du 23 juillet 2020 portant délégation de signature à Stéphane BEAUDOUIN, Directeur du Département Vie Culturelle et Tourisme,

CONSIDÉRANT que cet arrêté doit être modifié,

CONSIDÉRANT que dans un souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de donner à Monsieur Stéphane BEAUDOUIN délégation de signature dans ses attributions de Directeur du Département Vie Culturelle et Tourisme,

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'arrêté SA/ARCUA2020-02 du 23 juillet 2020 portant délégation de signature au Directeur Du Département Vie Culturelle et Tourisme Monsieur Stéphane BEAUDOUIN, est abrogé.

Article 2 – Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, dans les conditions prévues à l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, **délégation de signature pour :**

- bons de commande et devis du Département Vie Culturelle et Tourisme (Affaires Culturelles et Tourisme, Conservatoire à Rayonnement Départemental, musée, réseau de lecture, archives, ANOVA, salles, évènementiel) inférieurs à 5000 euros HT,
- ordres de mission des chefs de service,
- certificats administratifs pour annuler un titre ou un mandat,
- titres de recettes,
- courriers génériques sans engagement politique (notamment bordereau d'envoi),
- courriers ayant un enjeu financier ou politique dans les domaines liés à la culture, au tourisme et à l'évènementiel,
- document en lien avec les régies du service Affaires Culturelles et Tourisme et avec ANOVA,

Monsieur Stéphane BEAUDOUIN,
Directeur du Département Vie Culturelle et Tourisme

SIGNATURE


Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 4 – Le Directeur Général des Services de la Communauté urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Alençon, le 23 FFV, 2024

Le Président de la Communauté Urbaine,



Joaquim PUEYO